



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1. Débitrice: **F.T.D. International SA en liquidation**, sans adresse, 1630 Bulle
2. Date du prononcé de dissolution: 06.02.2017
3. Suspension de faillite: 16.05.2017
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 19.06.2017
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : De fournir tout conseil en communication, pour les affaires et la gestion, ainsi que toute prestation de service s'y rapportant. (Réf. Sect. 3)

Office cantonal des faillites,
A. Freundler, préposé
1700 Fribourg

03554095

